

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

Excusée : Dominique LAURENT

Lecture et approbation du compte-rendu du 15 mars 2016.

1 – EXTENSION EPF DE L'AIN

- **Vu** le rapport FIGEAT en date du 1^{er} mars 2016 qui stigmatise et minimise l'action de l'EPF de l'Ain sur l'ensemble du Département notamment pour la production de logements sociaux,
- **Vu** l'engagement de l'ensemble des collectivités locales en faveur de la production de logements sociaux et de logements abordables sur l'ensemble du Département,
- **Vu** la nécessité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages du Département au profit d'une structure qui n'apporterait rien de plus que structures existantes,
- **Vu** l'action de l'EPF de l'Ain en faveur du logement social, du développement économique, et de l'accompagnement de l'ensemble des collectivités du territoire,
- **Vu** le principe de libre administration des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **REFUSER** catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain.
- **REFUSER** tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.
- **RESPECTER** les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social.
- **RESPECTER** le principe de libre administration des collectivités locales.
- **D’AFFIRMER** que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales, des politiques locales tout en accompagnement des politiques d'Etat.
- **D’INVITER** chaleureusement Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable, à venir découvrir les actions menées par l'ensemble des acteurs locaux permettant la mobilisation du foncier en faveur de la création de logements en mixité sociale sur l'ensemble du territoire du Département de l'Ain.

2 – PROJET DE FUSION – APPLICATION DU SDCI arrêté le 23 mars 2016

- **Vu** l'arrêté préfectoral du 23 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale pour le département de l'Ain,
- **Vu** l'arrêté du 21 avril 2016 portant projet de fusion des communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D’ACCEPTER** le projet de périmètre de fusion ainsi fixé.

3 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION + DESIGNATION D'UN SUPPLEANT

Monsieur le Maire présente aux membres la modification du règlement intérieur ainsi que des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-Communication et demande l'approbation de ceux-ci. En outre, il convient également d'élire un suppléant supplémentaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur ainsi que des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-Communication.

- **ELIT** comme suppléant supplémentaire : **Mme GARNIER--BEGUIN Fanny**.

4 – TERRAIN « ROUTE DE ROMANS »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu de la famille CHANU par rapport au terrain constructible situé « Route de Romans ». Après discussion, il est décidé de contacter l'EPF de l'Ain avant une décision future.

5 – TRAVAUX 2016

- Les travaux de curage de fossés seront faits pendant la semaine du 20 au 25 juin et l'évacuation de la terre sera réalisée par l'entreprise.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux débuteront en octobre 2016.

6 – SORTIE DU CONSEIL

Celle-ci est fixée au vendredi 2 septembre 2016 à 20 h.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux de la fibre optique se feront courant octobre 2016.
- Frédéric HAUPERT fait un compte rendu PEDT.

Le Maire,